

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0849

commission principale : finances et institutions

objet : **Emprunt de financement, à court ou moyen terme, des équipements pour 2002 - Budget principal**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service emprunts et financement

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2000-5751 en date du 25 septembre 2000, monsieur le président a été autorisé à signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Société générale destiné, tout d'abord, à financer à court ou moyen terme les équipements de la collectivité et, ensuite, à lui permettre d'ajuster sa trésorerie.

A l'occasion de la clôture budgétaire, en décembre, de l'exercice 2002, la Communauté urbaine entend procéder à la consolidation des fonds appelés dans ce contrat, à hauteur de 45 730 000 euros au plus, afin de constater, au compte 16, les ressources qui lui ont permis de financer sa section d'investissement au cours de l'exercice 2002.

De même, au début de l'exercice 2003, la Communauté urbaine procédera à un remboursement anticipé, à hauteur de 45 730 000 euros au plus, les fonds correspondants étant à nouveau suivis à partir de cette date, hors budget, par le comptable dans les comptes financiers, conformément aux circulaires ministérielles en date des 22 février 1989 et 7 février 1995 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5751 en date du 25 septembre 2000 ;

Vu les circulaires ministérielles en date des 22 février 1989 et 7 février 1995 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à encaisser 45,730 M€ fin 2002 et à les rembourser dès que possible en 2003.

2° - Les crédits budgétaires seront inscrits en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 164 400 et à inscrire en dépenses aux imputations correspondantes pour l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,